



D.2025.10.08.3.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 8 Octobre 2025

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.9 – Partenariat : Approbation de l'avenant n°1 à la convention triennale 2024-2026 entre Tisséo Collectivités et l'AUAT

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Contexte :

Tisséo Collectivités a approuvé, par la délibération D.2024.02.07.3.3 en date de février 2024, une convention triennale d'objectifs avec l'Auat pour la période 2024-2026. Cette convention fixe notamment les modalités de financement des travaux partenariaux auxquels Tisséo participe.

En parallèle, par la délibération D.2024.02.07.3.2 approuvée le 7 février 2024, un partenariat a été établi entre Tisséo Collectivités, l'État, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole, pour co-financer la deuxième phase des Études Multimodales (EMM) de l'aire d'attraction de Toulouse.

Dans ce cadre, les partenaires ont convenu de confier à l'Auat la réalisation de l'étude n°6, relative à une vision globale des enjeux urbains autour des gares du projet de SERM (Service Express Régional Métropolitain). Le financement de cette étude, d'un montant total de 150 000€, est réparti équitablement entre les cinq co-financeurs, soit 30 000€ par partenaire.

Les partenaires souhaitent verser leur contribution au financement de l'étude via leurs programmes de travail respectifs avec l'Auat.

Proposition :

Il est donc proposé d'approuver l'avenant en pièce jointe à la convention triennale AUAT 2024-2026, afin de majorer de 30 000 € la subvention versée par Tisséo Collectivités à l'Auat au titre de l'exercice 2025, pour financer la participation de Tisséo à l'étude n°6 de la deuxième phase des Études Multimodales de l'Aire d'attraction de Toulouse (EMM). Le montant total de la subvention pour l'année 2025 est ainsi porté à 630 000 € (contre 600 000 € initialement prévus).

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs triennale 2024-2026 entre Tisséo Collectivités et l'Auat, portant sur une majoration de 30 000 € de la subvention 2025 pour la prise en charge de la part de Tisséo Collectivités dans le financement de l'étude n°6 de la deuxième phase des Études Multimodales (EMM).

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 : **DEMANDE** l'inscription du montant correspondant au budget supplémentaire 2025.

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES